

## Marché de travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex phase 2 Lot n°8 – Electricité

---

### AVENANT N°1 – Marché de travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex phase 2 – le lot n°8 – Electricité

Pour faire suite à la notification de marché faite à l'entreprise :

**ENTREPRISE REISSE SAS**  
**522 Route du Nant**  
**ZA les anneaux de Magny**  
**01280 PREVESSIN MOENS**  
**reisse@orange.fr**

Par la commune d'ORNEX - représentée par M. Olivier GUICHARD, Maire.

#### **ARTICLE 1 : Objet du marché initial**

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex phase 2 – lot n°8 – Electricité.

#### **ARTICLE 2 : Objet de l'avenant n° 1**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications apportées au marché pour les prestations suivantes :

- Remplacement de la VMC.
- Modification éclairage pour harmoniser avec la mairie
- Ajout poste de travail

Les devis sont joints en annexe au présent avenant

#### **ARTICLE 3 : Montant de l'avenant**

Les modifications apportées plus haut apportent une plus-value au montant estimé des travaux de :  
4 318.00 € HT  
Avec une TVA à 20% : 863.60 €  
Un montant T.T.C. de 5 181.60 €

## **COMMUNE D'ORNEX**

### **ARTICLE 4 : Nouveau montant**

Le montant initial des travaux est de :

Montant H.T. : 8 869.00 €

Montant TVA : 1 773.80 €

Montant TTC : 10 642.80 €

Le nouveau montant des travaux est de :

Montant H.T. : 13 187.00 €

Montant TVA : 2 637.40 €

Montant T.T.C. : 15 824.40 €

Le montant de l'avenant correspond à 48.69 % du lot et 1.98 % du marché.

### **ARTICLE 5 : Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont inchangés.

Le présent avenant prend effet à la date de notification.

### **ARTICLE 6 : Conditions de l'avenant**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

À Ornex, le

**REISSE SAS**

**LE MAITRE D'OUVRAGE**  
**Pour la commune d'Ornex,**  
**Le Maire, Olivier GUICHARD**